

NOTE DE LECTURE

Toxoplasmose et lait cru

Sources :

- Toxoplasmose : état des connaissances et évaluation du risque lié à l'alimentation. Rapport du groupe de travail « *Toxoplasma gondii* » de l'AFSSA (Décembre 2005)
- *Toxoplasma gondii* : Fiche AFSSA, Juin 2006
- La toxoplasmose en France chez la femme enceinte en 2003 : séroprévalence et facteurs associés. Institut de veille sanitaire 2007
- Morbidité et mortalité dues aux maladies infectieuses d'origine alimentaire en France. AFSSA – InVS 2004.

Rédacteur de la note : J.L. SIMON (FRGDS RA), Décembre 2008.

La toxoplasmose chez l'Homme et les animaux

Les toxoplasmes sont des parasites unicellulaires de l'Homme et de nombreux animaux, dont le chat qui est l'hôte définitif (celui chez qui se produit une des formes de multiplication des toxoplasme : la reproduction sexuée). L'homme se contamine par l'ingestion d'oocystes (les « œufs » de toxoplasmes) présents dans des sols souillés par des matières fécales de chat ou par consommation de viande contenant des toxoplasmes. En France, on estime que la moitié des cas de toxoplasmose sont d'origine alimentaire. Les facteurs de risque principaux sont la consommation de viandes insuffisamment cuites (surtout de mouton) et de crudités.

L'infection est le plus souvent inapparente. Les formes apparentes donnent une fièvre modérée, un gonflement de ganglions, une mononucléose. L'infection pendant la grossesse peut avoir des conséquences graves : avortement (surtout pendant le premier tiers de la grossesse), anomalies neurologiques ou oculaires. Chez les personnes dont l'immunité est compromise, une primo-infection ou la réactivation d'une toxoplasmose ancienne peuvent conduire à des complications cérébrales ou oculaires.

Estimations sur la toxoplasmose humaine en France :

- Nombre annuel de nouvelles infections : 690 000, dont 103 000 s'accompagnent de symptômes et dont 70 entraînent la mort comme cause principale ou associée.
- Nombre annuel de nouvelles infections pendant la grossesse : 2700, dont 47 grossesses non menées à terme (avortements spontanés, IVG, enfants morts nés), 600 toxoplasmoses congénitales dont 174 avec séquelles.

Les toxoplasmes peuvent provoquer des avortements chez le bétail. La maladie est plus fréquente chez les brebis que chez les chèvres ou les vaches.

Toxoplasmose et lait cru dans le rapport de l'AFSSA

Le rapport de l'AFSSA relève les faits suivants :

- Les facteurs de risque de très loin les plus importants de la contamination humaine sont les contacts avec la terre et les déjections de chats, la consommation de viandes insuffisamment cuites ou la consommation de crudités.
- Concernant un lien possible avec le lait, certaines enquêtes épidémiologiques ont conclu à une association entre toxoplasmose humaine et consommation de lait cru. Des toxoplasmes ont été retrouvés à plusieurs reprises dans le lait de chèvres infectées expérimentalement et, une fois, de vaches. On en a également retrouvé dans du lait de chèvres infectées naturellement (p. 161,165, 186 du rapport).
- Les tachyzoïtes (formes de toxoplasmes retrouvées dans le lait) sont détruits par la pasteurisation et la congélation. Ils sont également détruits par le taux de sel naturel du lait de vache en 3 jours à température ambiante (p. 202, 203, 204).

En conséquence, l'AFSSA formule des recommandations qu'elle hiérarchise de la façon suivante :

- Certaines mesures sont jugées indispensables (cuisson de la viande, lavage des mains et des crudités, précautions vis-à-vis des chats). D'autres sont d'efficacité probable (congélation de la viande). A noter qu'aucune de ces mesures ne concerne le lait.
- Parmi les mesures qui relèvent de la précaution mais dont l'efficacité formelle n'a pas été démontrée : Il paraît prudent pour les femmes enceintes séronégatives ou les personnes dont l'immunité est compromise d'éviter la consommation de lait de chèvre cru : risque exceptionnel mais avéré (p. 257, 259). Notons qu'il s'agit de lait de chèvres consommé cru et non pas du lait de chèvres pasteurisé ou des fromages de chèvres qui sont sans risque (voir ci-dessous)
- Parmi les mesures inefficaces et les idées fausses qu'il convient de ne pas retenir : la proscription du **lait de vache** et des **fromages**, car, est il dit explicitement, ils **ne sont pas à risque** (rapport AFSSA p. 258).

Quelle attitude pour les producteurs de lait ?

Il n'y a pas de réglementation particulière sur la toxoplasmose animale en France. C'est donc la réglementation générale en cas d'avortement qui s'applique :

- La déclaration des avortements est obligatoire.
- Le lait des femelles ayant avorté ne doit pas être utilisé pour la consommation humaine.

Pendant combien de temps doit on écarter le lait des avortées ? On peut se référer à la recommandation du groupe de travail de l'ACERSA concernant les femelles ayant avorté de fièvre Q : Le lait peut être de nouveau utilisé lorsque deux conditions sont réunies :

- on a eu les résultats des analyses d'avortement montrant qu'il s'agit de toxoplasmose et non d'une maladie pouvant contaminer gravement le lait comme la brucellose, la salmonellose ou la listériose
- les écoulements vaginaux sont redevenus normaux.

Par ailleurs, d'une manière générale, les personnes à risque doivent s'abstenir de consommer du lait cru en raison d'autres contaminations possibles (Listeria, salmonelles, ...).



On peut se procurer le rapport de l'AFSSA sur internet à l'adresse suivante :
<http://www.afssa.fr/Documents/MIC-Ra-Toxoplasmose.pdf>